



Beaumont, le 23 janvier 2019.

Ville de BEAUMONT  
Tél. 071/65.42.91  
Fax 071/65.42.99

melanie.biancotto@beaumont.be

Madame,  
Monsieur,

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la 1<sup>ère</sup> fois à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 31 janvier 2019 à 19h30** à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour de cette assemblée est repris ci-après.

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 20 décembre 2018 – Approbation
2. Prestation de serment et installation du Président du CPAS
3. Courriers tutelle – Information
4. Situation de caisse septembre 2018 – Information
5. Situation de caisse octobre 2018 – Information
6. Déclaration d'apparement ou de regroupement des Conseillers communaux – Prise d'acte
7. Désignation des représentants communaux aux assemblées générales des Intercommunales – Mode d'établissement de la proportionnalité – Décision
8. Télévision locale – TELESAMBRE déclaration d'apparement
9. Déclaration de politique communale – Approbation
10. Règlement d'ordre intérieur relatif au Comité de concertation Ville-CPAS – Arrêt
11. Dotation zone de Police – Arrêt
12. Dotation zone de secours – Arrêt
13. Taxe sur la force motrice – Abrogation
14. Taxe sur les demandes de permis d'urbanisation – Arrêt
15. Taxe sur les secondes résidences – Arrêt
16. Taxe sur les agences bancaires – Arrêt
17. Budget 2019 – Arrêt
18. « Développement en Botte du Hainaut » – Adhésion – Approbation des statuts
19. Renouvellement de la CCATM – Décision
20. Règlement d'Ordre Intérieur de la nouvelle CCATM – Adoption
21. Schéma de Développement Territorial – Avis du Conseil communal
22. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement Wallon du 05/07/2018 adoptant « les liaisons écologiques en Wallonie » visées au CoDT – Avis du Conseil communal
23. Vente de la parcelle cadastrée sur Beaumont section B n° 57 F – Accord de principe avec conditions suspensives
24. Décision de principe – Vente de terrain Leval-Chaudeville – Arrêt
25. Règlement complémentaire de Police sur le roulage – Zone 30 aux abords de l'école de STREE le long de la N53 « Chaussée de Charleroi » – Arrêt

### HUIS-CLOS

1. Procès-verbal de la séance à huis-clos du Conseil communal du 20 décembre 2018 – Approbation

2. Désignation de 4 représentants communaux au sein du Comité de concertation Ville-CPAS – Décision ;
  - a. Bourgmestre désigné d'office
  - b. 2 représentants de la majorité
  - c. 1 représentant de la minorité
3. Désignation de 2 représentants au sein de l'Assemblée Générale du « Contrat Rivière Sambre & Affluents » – Décision ;
  - a. 1 effectif : l'Echevin de l'environnement désigné d'office
  - b. 1 suppléant
4. Désignation de 6 représentants au sein de l'Assemblée Générale de l' « ALE » – Décision ;
  - a. 4 représentants ICI
  - b. 2 représentants minorité
5. Cooptation « AIESH » – Désignation de 2 représentants au sein du Conseil d'administration – Décision ;
  - a. 2 administrateurs
6. Désignation de représentants à l'Assemblée Générale de « Notre Maison » et 1 administrateur au Conseil d'Administration – Décision ;
  - a. 3 délégués
  - b. 1 administrateur
7. Désignation de représentants au sein de l'Assemblée générale du « Pays des Lacs » – Décision ;
  - a. 3 représentants effectifs dont l'Echevin du Tourisme désigné d'office
  - b. 2 représentants suppléants
8. Désignation de représentants au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du « GAL » - Décision ;
  - a. 1 représentant effectif à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
  - b. 1 représentant suppléant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
9. Désignation de représentants à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration « Les Plus beaux Villages de Wallonie » - Décision ;
  - a. 1 représentant à l'Assemblée Générale
  - b. 1 représentant au Conseil d'Administration
10. Désignation de représentants à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de « Développement en Botte du Hainaut » - Décision ;
  - a. 1 effectif et 2 suppléants à l'Assemblée Générale
  - b. 1 administrateur au Conseil d'Administration

Par le Collège Communal,

P.O.

La Directrice Générale,

L. STASSIN



Le Bourgmestre-Président,

B. LAMBERT